

Conseil communal du 24 octobre 2019

Question orale de M. Farid Belkhatir, conseiller communal, concernant « les logements de la Régie foncière et du Foyer du Sud »

Mondelinge vraag van de Heer Farid Belkhatir, gemeenteraadslid, betreffende « de woningen van de Regie en van de Haard »

M. Farid Belkhatir, conseiller communal – Groupe PTB : Selon certaines rumeurs, une partie du parc immobilier de la Régie sera transférée au Foyer du Sud. L'accord de majorité prévoit en effet de « réaliser en début de législature une étude visant à transférer une partie du parc de la Régie foncière vers le Foyer du Sud et veiller à ce que les locataires ne soient pas lésés par un tel transfert ».

Pour le PTB, ce transfert peut être une solution positive pour ces familles, à condition de recommencer à créer du logement social, d'intensifier les investissements dans le parc du Foyer – pour la rénovation, des achats, etc. –, de mettre à contribution les promoteurs immobiliers lors de leurs gros projets et de continuer à investir dans des régies foncières à vocation sociale, en ne réclamant pas des loyers comparables à ceux du privé.

L'étude dont parle l'accord de majorité a-t-elle été réalisée ? Est-elle disponible ?

Dans l'état actuel des négociations, combien de logements sont concernés ? À combien s'élèverait la transaction ?

Quels critères seraient appliqués pour sélectionner les logements à transférer ? Ces logements sont-ils en bon état et prêts pour une occupation immédiate ? Pourrions-nous avoir les adresses des logements concernés ?

J'imagine que, pour certaines questions, il n'est pas possible d'avoir une réponse maintenant mais j'aimerais si possible avoir une réponse écrite.

Certains loyers vont-ils augmenter ? Pourrait-on avoir accès à des projections ?

D'où viendront les financements structurels pour permettre au Foyer d'entretenir un parc subitement plus important ? À combien se montera l'augmentation de son subside ? Combien faudra-t-il d'employés supplémentaires ? Doit-on s'attendre à une diminution du nombre de travailleurs à la Régie ?

S'agirait-il d'une opération unique ou y a-t-il une volonté de continuer ce genre d'opération, tout en maintenant un rythme aussi élevé d'acquisition de logements pour la Régie ?

Pourrions-nous avoir accès aux procès-verbaux et documents de travail de ces négociations ?

Plus généralement, les normes de qualité des logements sont-elles identiques à la Régie et au Foyer ?

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Comme vous l'avez dit, c'est une rumeur mais il n'y a pas de fumée sans feu... Nous nous sommes effectivement engagés à réfléchir à cette éventualité et nous discutons avec le Foyer du Sud. Mais ces discussions sont assez simples car la Régie et le Foyer partagent le même objectif. Le problème réside plutôt dans le fait que l'accord global implique la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Le Foyer du Sud ne peut prendre seul des décisions qui regardent la politique d'investissement dans le secteur du logement social. Pour ces questions, le Foyer est sous la tutelle de la SLRB qui détient le portefeuille.

La Régie foncière possède presque 1.000 logements mais une partie du patrimoine est assez ancienne. Avec le Foyer du Sud, nous avons estimé que 250 logements environ pourraient être transférés et rejoindre le patrimoine du Foyer. Cependant, nous ne voulons pas, simplement parce que nous sommes une petite commune, faire des sacrifices que d'autres communes ne font pas. Nous voulons offrir du logement social mais nous aimerions que la SLRB tienne compte des problèmes spécifiques que nous rencontrons.

En tant que petite commune densément peuplée, nous sommes discriminés par la politique de la SLRB, qui favorise les grands ensembles où les frais par appartement sont calculés au plus juste. La stratégie de la SLRB coûte évidemment moins cher qu'une rénovation de bâtiments ou d'immeubles situés dans des rues plus classiques, surtout si en plus la Commission royale des Monuments et Sites intervient. Mais ce genre de projets n'intéresse pas la SLRB et, contrairement à d'autres communes, Saint-Gilles n'a pas les disponibilités foncières pour accueillir de grands ensembles. Nous discutons donc depuis longtemps avec la SLRB pour que des communes comme la nôtre ne soient pas discriminées par les investissements.

Toutefois, en admettant même que l'institution régionale se range à notre point de vue, on court encore le risque qu'elle nous dise avoir déjà investi à Saint-Gilles. Depuis la fusion avec Forest, le Foyer du Sud comprend les deux communes et, au cours de la dernière législature, la SLRB a effectivement beaucoup investi... à Forest ! La SLRB considère donc que le Foyer du Sud a reçu énormément ces dernières années. C'est vrai mais cela ne fait pas nos affaires à nous, Saint-Gillois. Cette fusion a du sens mais, en attendant, nos problèmes locaux ne trouvent pas de réponse.

Avec le Foyer du Sud, nous avons un rendez-vous au mois de novembre avec la nouvelle secrétaire d'état. Nous avons préparé ensemble un cahier de revendications et allons lui expliquer le problème. Le Foyer du Sud compte bien argumenter pour être traité différemment des autres structures. Nous espérons au moins obtenir que la SLRB entame une étude sur les alternatives possibles pour nos communes et soit disposée à écouter nos propositions.

Alors que la SLRB peut donner des millions à des communes pour créer des nouveaux projets, nous ne sommes pas prêts à accepter que la Régie foncière donne à la Région la valeur financière que représentent 250 logements, parce que cela nous couperait aussi les ailes. Il est plus intéressant pour nous que la SLRB accepte que le Foyer du Sud nous rachète les logements au prix coûtant fixé par le receveur à l'enregistrement. On n'est pas là pour faire de l'argent ! On leur donnerait ce patrimoine. Ils pourront alors faire rentrer du public dans les conditions du Foyer du Sud et pérenniser leur travail sur la commune avec 250 logements supplémentaires.

Nous souhaitons donc que la SLRB autorise le Foyer du Sud à nous racheter ce patrimoine à un prix très correct. Cela permettrait à la Régie foncière de poursuivre sa politique de logements publics dans de plus petits appartements. Nous gagnerions sur les deux tableaux : le logement social augmenterait, nous récupérerions de l'argent que nous pourrions réinvestir pour créer des logements bien répartis dans toute la commune. Cela permettrait non seulement une homogénéisation du tissu locatif mais aussi une régulation des loyers, parce que la présence de la Régie foncière sur le territoire est un facteur de régulation. Plus elle sera importante, plus la régulation déteindra sur les logements privés. Voilà ce que nous désirons : poursuivre la politique de la Régie foncière grâce à cette opération qui va aussi rééquilibrer le Foyer du Sud.

Par ailleurs, il n'est pas du tout question de réduire le personnel de la Régie foncière puisque nous allons, grâce à cet argent, lancer d'autres projets.

On dit souvent que la Régie foncière a un patrimoine de meilleure qualité que le logement social. Nous entretenons en effet assez bien nos logements. Par exemple, je m'efforce à ce que les portes de rue soient repeintes régulièrement, que la maintenance soit assurée, etc. Ces dernières années, j'ai volontairement arrêté les acquisitions pour que la Régie se recentre sur les rénovations et l'entretien du bâti. Bref, le logement que nous allons transmettre au Foyer du Sud sera de qualité même si le bâti est ancien.

Le volet qui concerne les locataires est encore à régler avec le Foyer du Sud. Même si on s'entend, il faudra que l'on veille à ce que les locataires actuels ne soient pas mis à la porte. Progressivement, chaque logement libéré sera attribué à des personnes inscrites au Foyer du Sud. Néanmoins, avec le Foyer du Sud, nous analyserons quand même les situations de locataires qui n'auraient pas intérêt à rentrer dans le système de calcul de revenus du Foyer. Il faut savoir que certaines personnes résident dans ces logements depuis 34 ans, et paient encore 187 ou 201 euros de loyer, même avec les indexations ! Il faudra donc s'assurer que cette opération ne porte pas préjudice aux locataires. A contrario, il y a des personnes qui paient un loyer très faible mais qui, aujourd'hui, avec les règles du Foyer se retrouveraient avec un loyer de 500 euros. Nous allons réfléchir pour trouver des mesures qui ne lèsent personne et que ce transfert se passe de manière harmonieuse. Nous proposerons sans doute également des mutations – le règlement le permet lorsqu'il y a des transactions immobilières – achat de bâtiment, etc.

Le processus est donc en route. On y met tout notre cœur des deux côtés mais il faut que la SLRB comprenne notre point de vue et nous espérons beaucoup de la rencontre avec la secrétaire d'État.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vous avez certainement des documents et des études... C'est ce qui était prévu dans l'accord de majorité.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Pour l'instant, je n'ai que des PV de réunions avec le Foyer du Sud. Je n'ai pas encore d'étude. Dans les PV, on a convenu ce que je vous ai dit.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vous négociez sans étude ?

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : On l’a faite l’étude ! La Régie foncière a défini les bâtiments concernés. Pour l’instant, elle dresse la liste des locataires et des loyers. Je ne sais pas si on peut appeler cela des études. C’est un travail interne à la Régie. On possède tous les documents nécessaires pour discuter avec le Foyer et rencontrer la secrétaire d’État afin de voir comment régler au mieux ce transfert.

Nous n’avons pas encore d’étude finalisée sur le coût de nos bâtiments. J’ai fait une demande au receveur de l’enregistrement.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vous avez tout de même un certain nombre de supports. Pourrions-nous en disposer ?

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Je pourrais vous les transmettre quand tout sera finalisé. Pour l’instant, ce ne sont que des notes préparatoires qui ne sont pas à communiquer.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Je peux comprendre que vous ne nous communiquiez pas les arguments de négociations mais peut-être pourriez-vous nous donner des documents présentant des éléments objectifs – des chiffres, des résumés de vos données, etc.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Je pourrais vous communiquer le nombre de bâtiments et de locataires concernés. Le receveur de l’enregistrement ne m’a pas encore fourni le prix de tous ces immeubles. C’est la Région qui doit nous donner ces chiffres, ce n’est pas rien. Mais je peux déjà vous donner un petit canevas de ce que nous possédons comme informations.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Merci.

Question orale de M. Pietro De Matteis, conseiller communal, concernant « la piétonisation de la place Van Meenen »

Mondelinge vraag van de Heer Pietro De Matteis, gemeenteraadslid, betreffende « de voetgangerszone van de Van Meenenplein »

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe PS : Vous avez annoncé en début de législature votre intention de piétoniser la place Van Meenen. En tant que riverain, je soutiens totalement cette idée. L'accord de majorité prévoit d'ailleurs la réalisation d'une étude préalable à l'implantation du projet. À cet effet, un montant de 240.000 euros a été inscrit dans le budget 2020.

On dénombre aujourd'hui environ 80 places de stationnement sur la place. Celles-ci sont tout le temps occupées : la journée, par les visiteurs et les employés de l'Hôtel de Ville ; la nuit, par les riverains.

Si nous sommes tous soucieux de diminuer la pression automobile et d'améliorer la qualité de l'air – ce dont témoigne la motion déposée aujourd'hui sur l'urgence climatique –, il est indéniable que la suppression de ces places de parking aura un impact pour les riverains dont certains, même si notre commune est la mieux desservie du pays en transports en commun, ne peuvent se passer de la voiture.

Mes questions ont essentiellement pour but de mieux comprendre votre conception du projet et, surtout, la manière dont vous envisagez la concertation avec les habitants.

Disposez-vous de chiffres sur le nombre d'habitants et de visiteurs qui se rendent à l'Hôtel de Ville en voiture ?

Disposez de chiffres récents sur le nombre d'employés communaux qui viennent travailler en voiture ? Ne pourrait-on imaginer un incitant supplémentaire à l'abonnement STIB déjà offert aux employés pour les encourager à utiliser les transports en commun ?

Quelles solutions entrevoyez-vous pour les riverains ? Serait-il possible d'utiliser les parkings, comme ceux de la Porte de Hal ou de l'hôpital Saint-Pierre, voire, à plus long terme de construire un parking souterrain sous le site de la prison quand il sera réhabilité ? Cela contribuerait aussi à dégager les voiries.

Avez-vous prévu de consulter les habitants, en particulier les riverains qui habitent autour de la place ? Je sais, par exemple, qu'ils souhaitent conserver les arbres... Quelle participation envisagez-vous ? Avez-vous un rétro-planning ?

Enfin, le projet suppose d'ores et déjà un investissement important de 240.000 euros. Ne serait-il pas possible d'obtenir un subside régional pour ce type d'étude ? Quel montant avez-vous fixé pour l'ensemble du projet ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : L'étude, comme vous l'avez relevé, est inscrite au budget de 2020. Elle n'a donc pas encore été réalisée. Nous allons seulement commencer à rédiger le cahier des charges.

Elle comprendra plusieurs volets, à commencer par une étude d'impact : combien de places de parking supprimer ? Faut-il toutes les éliminer ou seulement celles situées sur la Cour d'honneur ? Que faire pour l'avenue Demeur et les rues qui entourent la place ? Doivent-elles être intégrées dans le réaménagement ?

Ensuite, une concertation devra être organisée avec les commerçants – il y a pas mal d'établissements horeca autour de la place – et avec les habitants. Nous allons faire de la vraie participation. Ce ne sera pas un petit questionnaire sur la page facebook « I love Saint-Gilles ». Nous allons travailler avec une association de professionnels. La participation ne se limitera pas aux riverains de la place Van Meenen, même si ce sont les premiers concernés, car c'est une place communale. Tous les Saint-Gillois sont concernés.

L'étude portera aussi sur les fonctions de la place. Supprimer le stationnement mettra l'Hôtel de Ville en valeur et la perspective sur la place sera plus jolie mais cela ne suffit pas. Si c'est pour faire du vide, cela n'a pas beaucoup de sens.

Pour tordre le cou à un canard, il n'est évidemment pas question de supprimer le marché, au contraire, nous allons plutôt le renforcer. C'est pareil pour les arbres, il faut les garder. Ils feront partie du réaménagement. La rumeur selon laquelle nous allons couper les arbres est tout aussi absurde.

Nous ferons de l'occupation temporaire de la place pendant l'été pour examiner ce qu'on peut faire de l'espace. Une place publique peut accueillir plein de fonctions : il peut y avoir des jeux, des jets d'eau, des aires de repos... Il faut réfléchir aussi au développement du marché, etc. J'ai des difficultés à vous répondre alors que l'étude ne commencera qu'en 2020.

Nous serons accompagnés par le maître architecte parce que, pour cette place emblématique, nous voulons que tout se passe dans les règles. Il y a aura aussi un concours d'architecture.

Je voulais préciser que la somme de 240.000 euros ne sera pas uniquement consacrée à l'étude d'impact, à la faisabilité et à la participation. Elle comprend aussi la conception. Elle servira à rémunérer les bureaux d'urbanistes et d'architectes qui vont plancher sur le projet.

Pour calculer les études de faisabilité et de conception de projets dans l'espace public, on calcule 10% du montant estimatif. C'est très difficile puisque c'est l'étude qui va déterminer si on se limite à la place Van Meenen, si on inclut la Cour d'honneur ou si on en profite pour réaménager les rues alentour. Le montant des aménagements ne sera pas le même si on augmente ou diminue la surface. Nous avons donc pris une option maximaliste au cas où la rénovation porterait sur l'ensemble de la place et les rues avoisinantes. Cela ne signifie pas que les 240.000 euros seront totalement utilisés. C'est un budget estimatif et peut-être sera-t-il moindre ?

Je ne peux pas non plus chiffrer le montant des travaux. C'est l'étude qui le déterminera, c'est à ça qu'elle sert.

Il va de soi que, si la piétonisation se fait, nous demanderons des subsides régionaux. Déjà le projet rentre dans le plan Good Move puisque c'est une maille apaisée : on supprime du parking et il est possible qu'on rende certaines rues piétonnières aussi autour de la place. On va donc pouvoir rentrer un plan local de mailles et obtenir des subsides.

Pour les occupations temporaires, il existe des appels à projets auquel nous répondrons.

Pour les études proprement dites, il y a les programmes triennaux d'investissement (PTI). Il est de tradition dans la commune d'attribuer une année les subsides d'un PTI au service de l'Espace public, et l'année suivante au service des Propriétés communales. Le PTI précédent a été utilisé par le service de l'Espace public pour rénover le Parvis. Le PTI 2019-2021 devrait donc revenir aux Propriétés communales. On ne peut pas compter sur ce subside pour l'étude de faisabilité. Il faudra attendre 2022, à moins que les Propriétés communales n'utilisent pas tous les subsides du programme, mais il est trop tôt pour le savoir.

Donc, nous irons évidemment chercher des subsides régionaux, nous n'allons pas tout financer sur fonds propres. Comme en plus, on s'inscrit dans l'esprit Good Move, cela ne devrait pas être trop compliqué. Il faudra voir aussi les priorités de la Région.

La dernière enquête sur les modes de déplacement du personnel s'est clôturée en mai 2019. Deux cent cinquante personnes travaillent à l'Hôtel de Ville – pas toutes en même

temps car il y a de temps partiels –, et 125 ont répondu à l'enquête, soit un taux de 50%. C'est un résultat plus qu'indicatif. Quelque 20% viennent en voiture et tout le personnel reçoit un abonnement STIB.

Tous ces chiffres seront inclus dans l'étude d'impact. Nous ne possédons malheureusement pas de chiffres sur le nombre de Saint-Gillois qui viennent à l'Hôtel de Ville en voiture. Cela devra faire partie d'une étude de mobilité que nous devons réaliser également, de même qu'une analyse de parkings alternatifs.

En comptant la Cour d'honneur, il y a 85 emplacements pour voiture sur la place Van Meenen. On ne va pas en créer davantage, ce n'est pas le but. Au contraire. Il est prévu de supprimer 65.000 places de parkings sur l'ensemble du territoire régional d'ici 2030 et on ne va pas y arriver si on commence à compenser tous les emplacements perdus ou à construire des parkings souterrains. Votre idée de faire un parking souterrain sous le site de la prison ne me paraît pas très réaliste parce qu'il y a peu de chance que la prison disparaisse d'ici la fin de la législature. Je ne dis pas que certains emplacements ne seront pas compensés mais on ne va pas créer du parking souterrain. L'objectif est de diminuer le nombre de parkings et la pression automobile. Et pour ça, il n'y a pas de miracle. En outre, si le nombre de voitures diminue, les gens qui ont vraiment besoin d'un véhicule circuleront mieux car les rues seront moins embouteillées.

Comme le cahier des charges sera soumis au Conseil communal, vous pourrez voir l'évolution du projet. De plus, les différentes options proposées dans l'étude seront présentées au Collège qui devra décider.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « les Affaires européennes »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « de Europese zaken »

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Nous avons un échevinat aux « Affaires européennes ». Cependant, le site web communal et l'accord de majorité ne contiennent pas grand-chose pour ne pas dire rien sur cette thématique.

J'aimerais connaître les actions concrètes du Collège en cette matière. Y a-t-il un programme de travail ou des objectifs politiques ?

Comment l'échevinat informe-t-il la population sur ses activités dans ce domaine ?

Combien de fonctionnaires communaux travaillent spécifiquement pour les « Affaires européennes » ?

Existe-t-il, comme dans d'autres communes – Ixelles et Etterbeek, par exemple –, un conseil consultatif des Affaires européennes ? Si oui, quelle est sa composition et sur quels critères les membres sont-ils sélectionnés ? Sur quelles thématiques travaille-t-il ? Si non, pourquoi n'est-ce pas le cas ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Affaires européennes – LB : C'est à mon prédécesseur, M. Carlo Luyckx, européen convaincu, que nous devons la création de cet échevinat. Avec la Ville de Bruxelles, nous sommes les deux seules communes à avoir un véritable échevinat aux Affaires européennes et un service propre, au sein de l'État civil. Cette initiative a été saluée par le Parlement européen, ainsi que par les ressortissants de l'Union qui résident dans la commune et qui peuvent recevoir dans ce service un accueil spécifique à leurs différents problèmes.

Le budget de fonctionnement dédié à cette compétence est assez minime, il s'élève à 6.000 euros et est essentiellement réservé à des actions ponctuelles. Une seule employée A1 est affectée à mi-temps à cette mission, sans compter les employés de l'État civil qui travaillent au service des Affaires européennes.

En 2000, dans la perspective de rapprocher l'Europe des citoyens, nous avons axé notre action sur l'élargissement de l'Union. Il existait, à l'époque, une commission consultative du dialogue autour de la construction européenne. Elle n'est plus active depuis des années

mais elle nous a permis, lors du lancement de cet échevinat, d'imprimer à Saint-Gilles une véritable conscience de l'Europe. Plusieurs personnalités intéressantes ont été invitées à différents colloques, dont Michel Rocard, Pierre Moscovici, Catherine Trautmann et Martin Schultz.

Des journées multidisciplinaires et thématiques ont également été organisées sur des États membres. Il y a eu les Journées polonaises en 2011 et les Journées grecques en 2018.

En décembre 2018, j'ai repris cette compétence et j'ai choisi de mettre l'accent sur la sensibilisation des ressortissants européens installés dans la commune aux questions locales, notamment sur le droit de vote des étrangers. Par ailleurs, nous essayons de faire vivre la thématique européenne en organisant des activités multidisciplinaires. Enfin, nous représentons la commune auprès des partenaires européens. L'ensemble du personnel du service des Affaires européennes et moi-même participons aux *Infodays* de la Commission européenne, aux réunions du Commissaire du gouvernement bruxellois à l'Europe, aux journées européennes de visit.brussels. Nous informons également la population saint-gilloise de la tenue de ces différents événements.

Grâce à mes contacts réguliers avec des Européens mais aussi avec l'une ou l'autre ambassade, et dans l'optique de poursuivre l'action de mon prédécesseur, est née l'idée d'organiser un cycle d'activités qui mette en évidence une communauté sous différents aspects (culturels, gastronomiques, etc).

Le premier cycle, qui vient de s'achever, a mis l'Espagne à l'honneur. Ce choix a été dicté par des raisons objectives mais est aussi le fruit du hasard. La communauté espagnole, importante à Saint-Gilles, a en effet fortement marqué l'histoire de notre commune entre les années 1970 et 1990, et les nombreuses associations espagnoles installées sur notre territoire étaient enthousiastes à l'idée de participer à ce genre d'événements. Mais le hasard a voulu aussi que j'aie des contacts avec l'ambassade d'Espagne qui s'est montrée très favorable au projet.

Ceci étant, il faut aussi que je tienne compte des limites de mon budget. C'est pourquoi le cycle suivant sera consacré, avant la fin de l'année, à une communauté plus réduite. Nous songeons à la Finlande – et des contacts ont déjà été pris avec l'ambassade de ce pays –, notamment parce qu'elle a récemment été mise à l'honneur au niveau européen et que nous pouvons profiter du travail réalisé à cette occasion. Comme les Finlandais qui résident à Saint-

Gilles sont peu nombreux – ils sont 76 –, nous pourrions discuter directement avec eux et voir ce qu'ils ont envie de faire.

Nous envisageons de travailler l'année prochaine sur l'Italie, qui représente une autre grosse communauté.

Ma méthode de travail repose sur des contacts avec le monde associatif et tient compte de la présence des différentes communautés sur le territoire communal. Je collabore aussi étroitement avec certaines personnes. Pour l'Italie, je travaillerai avec M. Pietro De Matteis mais toute autre personne qui, dans ce conseil communal, a des idées et souhaite s'associer au projet est la bienvenue. Toutes les idées sont bonnes à prendre.

En 2019, nous avons lancé une campagne sur le droit de vote pour les élections européennes ; nous avons organisé une cérémonie d'hommage pour le 75^e anniversaire de la libération de l'Europe. Au cours de la soirée qui s'est déroulée au Centre culturel Jacques Franck, M. Patrick Debouverie, en sa qualité de président du Cercle d'histoire, a donné une conférence sur « Saint-Gilles au cœur de la Résistance » et le documentaire de *Patricia Niedzwiecki*, « *D-Day*, le jour de la victoire » a été projeté.

Le 20 mars dernier, le service des Affaires européennes a participé à l'*Infoday* de la Commission.

Enfin, je l'ai dit, nous avons organisé, du 16 au 20 octobre, une série d'événements culturels et musicaux sur l'Espagne : « *Saint-Gilles habla español* », en collaboration avec tous les services communaux. Nous avons travaillé avec le monde associatif : l'association « Hispano Belga », Radio Alma et l'ambassade d'Espagne qui nous a permis d'organiser une très belle soirée protocolaire. Ces événements ont connu un grand succès et ont permis de rapprocher le pouvoir communal et la communauté espagnole.

Nous espérons que les associations qui ont travaillé sur l'Espagne partageront leur expérience et collaboreront avec nous sur la Finlande. Notre objectif est de permettre aux différentes communautés de se croiser lors de ces événements thématiques.

Nous informons évidemment par courrier tous les membres de la communauté mise à l'honneur et diffusons l'information via le site et la page facebook de la commune, ces activités étant bien entendu ouvertes à tout le monde.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Merci pour cette réponse complète. J'ai aussi quelques idées mais je vous en ferai part ultérieurement.

Je trouve qu'impliquer les conseillers communaux dans la préparation de ces événements est une bonne initiative. C'est pourquoi je regrette que vous n'ayez pas sollicité notre collègue espagnole dans l'organisation des journées consacrées à l'Espagne...

Mme Cathy Marcus, échevine des Affaires européennes – LB : Pour organiser cet événement, je n'ai travaillé avec aucun conseiller mais essentiellement avec le monde associatif.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Merci en tout cas pour la réponse.

Question orale de M. Khalid Talbi, conseiller communal, concernant « la gestion communale du stationnement et le transfert à parking.brussels »

Mondelinge vraag van de Heer Khalid Talbi, gemeenteraadslid, betreffende « het gemeentelijke beheer van het parkeren en overgang tot parking.brussels »

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « la gestion du parking payant sur la commune »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende « het beheer van de betaalde parkingplaatsen op het gemeente »

M. le président : Ces questions sont jointes.

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Il y a quelques temps nous apprenions par la presse que les contrôleurs du stationnement avaient des objectifs en nombres d'amendes. Certains travailleurs n'hésitent pas à parler de quotas et déplorent un « management » qui les met sous pression.

Qu'en est-il de ces « objectifs » et « quotas » ?

Êtes-vous au courant des critiques des travailleurs ? Si oui, comment pensez-vous améliorer la qualité des relations entre employeurs et employés ?

Il nous revient que de nombreux habitants sont irrités par la politique communale du stationnement : augmentation des prix, manque de places malgré le paiement de la carte de riverain et, du coup, amendes à répétition.

Nous apprenons aussi par la presse que Saint Gilles devrait transférer la gestion du stationnement à parking.brussels. Où en sont les discussions ?

Quels sont les avantages et inconvénients pour la commune ?

La commune gardera-t-elle la main sur la politique de stationnement et avec quelles prérogatives ?

Quel sera l'impact pour les travailleurs – salaires, ancienneté, avantages, etc. ?

Combien de travailleurs sont concernés ? Qu'advient-il du personnel administratif ?

Concrètement, qu'est-ce qui changera pour les Saint-Gillois ?

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : On a pu lire dans la presse que Saint-Gilles serait sur le point de conclure une convention avec l'agence régionale de stationnement, parking.brussels, en vue de lui céder la gestion du parking payant.

Pour quelles raisons la nouvelle majorité souhaite-t-elle à présent transférer la gestion des places de parking à l'agence régionale ?

Quelles seront les conséquences d'un tel transfert pour les Saint-Gillois ?

Les conditions de tarification seront-elles les mêmes.

La politique d'octroi des cartes de riverain va-t-elle changer, en particulier en ce qui concerne les cartes d'entreprises et indépendants ?

Quelles seront les conséquences pour le personnel communal actuellement affecté au contrôle du stationnement, d'autant plus qu'il avait été question d'augmenter le nombre de contrôleurs ? Combien de personnes seront concernées ?

Selon la presse également, à Ixelles, le transfert de la gestion du stationnement à l'agence régionale se serait accompagné d'une série de cafouillages. Quelles mesures la commune prendra-t-elle pour éviter que cela ne se produise à Saint-Gilles ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Je commencerai par répondre sur parking.brussels et reviendrai ensuite à la question de M. Talbi relative aux quotas.

Alors que je suis échevine du Stationnement, je vous avoue avoir été aussi surprise que vous d'apprendre que la gestion du stationnement passait à parking.brussels. Je l'ai appris par un coup de téléphone d'un journaliste de Bruzz il y a dix jours. Je lui ai fait part de mon étonnement et, comme vous le savez, j'ai déjà réagi dans la presse.

Nous sommes effectivement en négociation avec parking.brussels mais rien n'a été conclu. D'ailleurs, si ça avait été le cas, vous en auriez été informés puisqu'un tel accord passe par des conventions qui doivent être approuvées par le conseil communal.

J'imagine que vous êtes au courant des déboires de la commune d'Ixelles avec parking.brussels. Je ne vous cache pas que cela nous échaude un peu. Nous allons donc laisser parking.brussels faire ses maladies de jeunesse avec la commune d'Ixelles... Nous continuons les négociations et ne sommes pas pressés d'aboutir. Pour être franche avec vous, nous n'avons pas toutes les garanties financières pour le moment et rien n'est conclu.

Ceci étant, si on devait passer par parking.brussels, qu'est-ce qui changerait ? Pour les Saint-Gillois : rien, dans la mesure où les zones et les tarifs appliqués resteront une prérogative communale. C'est la gestion seule qui serait confiée à parking.brussels.

En revanche, parking.brussels s'occuperait aussi du marché des horodateurs. Cela représenterait un progrès pour la commune. On aurait enfin des horodateurs plus performants, notamment pour les modalités de paiement. Nous possédons encore de vieux horodateurs qui peuvent poser des problèmes quand on n'a pas d'argent liquide sur soi. Le marché des horodateurs devrait passer l'année prochaine et vous verrez les changements. Cela se fera progressivement.

Qu'est-ce qui changerait pour les travailleurs ?

Je répète que ces éléments n'ont pas encore été négociés avec parking.brussels. Je vous parle sur la base d'expériences d'autres communes. Avec les travailleurs, nous avons été très transparents. Nous les avons réunis et ils savent que des négociations sont en cours.

Le service comprend 16 agents « horodateurs » et 7 agents administratifs. Parmi ces 16 agents, 10 ont un contrat à durée indéterminée (CDI), 5 un contrat à durée déterminée et 1 autre travaille sous contrat de remplacement. Parking.brussels reprendrait tous les CDI et un agent administratif et demi. Les CDD resteraient en poste jusqu'à ce que la gestion passe à parking.brussels. Mais, même après ce transfert, la commune aura encore besoin d'au moins deux agents administratifs pendant un an pour régler une série de formalités – par exemple, les cartes de riverains. Ensuite, comme il s'agit de travailleurs appartenant au personnel communal, ils seront mutés dans d'autres services.

Dans la droite ligne de la motion que nous venons de voter, les rémunérations des travailleurs qui passeront à parking.brussels seront plus élevées. Ils auront aussi plus de congés, une assurance hospitalisation, etc.

Passons à la question des fameux quotas ! Apparemment un journaliste a reçu de manière anonyme la photo d'un graphique qui figurait sur le mur dans la salle de réunion des agents « horodateurs » et représentait la moyenne mensuelle pour toute l'équipe du nombre de PV dressés.

Il faut savoir qu'avant mon entrée fonction, les agents « horodateurs » avaient demandé de revoir certaines procédures et conditions de travail. L'échevin précédent a mis sur pied des groupes de travail sur le bien-être au travail. Lors d'une réunion, les agents ont

demandé de pouvoir fixer de manière collective le nombre de PV mensuels. Une moyenne est établie car on a besoin de mesurer l'évolution chaque mois. En 2018, qui était l'année de référence, la moyenne mensuelle était de 70 PV. Mais c'est simplement une moyenne, ce n'est pas un chiffre à atteindre. Il n'y a pas de réprimande, personne ne sait combien de PV un collègue a dressé... Cela n'a rien à voir avec un quota. C'est une moyenne qui aide les agents et nous aide aussi à faire des projections budgétaires.

En 2018, ils étaient à 70 PV et, pour ne pas se mettre collectivement trop de pression, ils ont fixé la moyenne à 65. C'est juste un indicateur. Un quota sert à évaluer et je peux vous assurer que, depuis que je suis là, personne n'a été évalué ni sanctionné sur la base de performances chiffrées. Ils sont d'ailleurs en dessous de la moyenne qu'ils se sont eux-mêmes fixée et cela n'a aucune conséquence. C'est simplement un indicateur collectif. D'ailleurs cela figurait sur la photo. Je n'ai pas compris pourquoi le journaliste avait rédigé un article sur le sujet. Voilà, pour mettre fin à la polémique.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Quelle serait la motivation de la commune à transférer la gestion des parkings à l'agence régionale ? Je sais que pour les travailleurs, c'est plus intéressant. Mais quel serait l'avantage pour la commune ?

Par ailleurs, faites-vous de la reprise de tous les travailleurs une condition de l'accord ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Cela fait partie de l'ensemble des négociations et nous ne savons pas si elles vont aboutir. Notre objectif est que parking.brussels reprenne tous les CDI. L'agence ne peut reprendre tout le personnel administratif parce qu'elle a déjà sa propre équipe administrative. C'est pourquoi elle n'en reprendrait qu'une partie, soit un agent et demi. Nous, nous en gardons deux pendant un an, et les autres seront replacés dans un autre service au sein de l'administration communale, pour autant qu'ils souhaitent continuer à travailler pour la commune. Nous verrons le moment voulu.

Pourquoi souhaitons-nous passer à l'agence régionale ? Comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous sommes un peu régionalistes et nous aimerions, à terme, avoir une agence régionale qui fonctionne et regroupe un maximum de communes car, pour l'instant, nous en sommes réduits à faire des conventions de commune à commune pour les problèmes de stationnement frontalier. Nous avons tout à gagner à ce que cette agence fonctionne. En

outre, confier la gestion à parking.brussels ne changerait rien pour autant que l'on puisse conserver les recettes actuelles. Cela fait partie des négociations aussi.